

Avis à tous les producteurs acéricoles du Québec

Informations fiscales et comptables

AU 15 MAI 2017

Aux fins des déclarations fiscales et comptables que vous devez préparer, la **Fédération des producteurs acéricoles du Québec (FPAQ)** a déterminé une méthode quant à la façon de divulguer de l'information sur l'établissement des ventes d'inventaires de sirop d'érable.

Nous avons établi de nous reporter aux articles 7 et 8 du Règlement sur l'agence de vente des producteurs acéricoles qui prévoient les modalités de paiements devant être effectués aux producteurs. Ainsi, pour chaque année de commercialisation, la FPAQ doit déterminer en fonction des ventes et distribuer aux producteurs en trois versements, soit les 15 juillet, 15 novembre et 15 mars, une partie ou la totalité du produit net des ventes réalisées.

Pour chacune des récoltes, voici comment se traduirait l'enregistrement des ventes de sirop d'érable. À noter que les récoltes 2002, 2003, 2004, 2005, 2006 et 2007 sont entièrement vendues depuis mars 2008. La récolte 2008 est entièrement vendue depuis mars 2009.

Tableau des ventes cumulées de sirop d'érable par année récolte selon les valeurs de classement

Fin de votre exercice financier	Pool de sirop	Récolte 2009		Récolte 2010 valeurs sous contingent	Récolte 2011 valeurs sous contingent	Récolte 2012 valeurs sous contingent	Récolte 2013 valeurs sous contingent	Récolte 2014 valeurs sous contingent	Récolte 2015 valeurs sous contingent	Récolte 2016 valeurs sous contingent
		sous contingent	hors contingent							
Nov 2016 Dec 2016 Janv 2017 Fév 2017	Typique	100,00%	59,49%	96,66%	89,37%	94,06%	95,19%	91,64%	93,80%	66,63%
	Industriel	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	16,03%	18,18%	6,64%
	Prime bio	100,00%	n/a	93,80%	75,88%	88,88%	95,36%	94,77%	98,30%	61,64%
Mars 2017 Avril 2017	Typique	100,00%	59,49%	96,72%	89,54%	94,06%	96,06%	91,66%	93,97%	97,02%
	Industriel	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	16,03%	35,88%	17,43%
	Prime bio	100,00%	n/a	93,80%	75,88%	88,88%	95,36%	94,77%	98,57%	96,55%
mai 2017 juin 2017 (note 1)	Typique	100,00%	59,49%	96,72%	96,62%	94,06%	96,06%	91,66%	93,97%	97,02%
	Industriel	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	16,03%	35,88%	17,43%
	Prime bio	100,00%	n/a	93,80%	94,45%	88,88%	95,36%	94,77%	98,57%	96,55%
Juillet 2017 Août 2017 Sept 2017 Oct 2017	Typique	100,00%	59,49%	96,72%	96,62%	94,06%	96,06%	91,66%	93,97%	97,02%
	Industriel	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	16,03%	35,88%	17,43%
	Prime bio	100,00%	n/a	93,80%	94,45%	88,88%	95,36%	94,77%	98,57%	96,55%

Note 1 : inclut un paiement spécial de mai 2017 suite au règlement avec l'assureur pour le vol de sirop de la récolte 2011

- Vos ventes sur les récoltes antérieures sont indiquées sur vos relevés d'avances et paiements émis le 15 mars de chaque année.
- Pour la récolte en cours, si le relevé d'avances et paiements produit par la FPAQ ne répond pas à votre fin d'exercice financier, il vous faudra appliquer les pourcentages établis au tableau ci-haut aux valeurs sous contingent de vos classements, afin de calculer la valeur de vos ventes de sirop d'érable par l'agence de vente. **Il est à noter que le relevé des avances et paiements émis par la Fédération en novembre répond habituellement aux besoins de ceux et celles dont la fin d'exercice est novembre, décembre, janvier ou février.**
- Pour toutes les récoltes, il vous faudra tenir compte des ventes que vous avez déjà enregistrées durant votre (vos) exercice (s) précédent (s).
- À compter de l'année de commercialisation 2010, tous les volumes produits hors contingent incluant les volumes non vendus de 2009 seront traités dans une « banque individuelle hors contingent ». Ces volumes pourront être transférés à la récolte en cours afin de compléter votre contingent, s'il y a lieu. Ils seront alors payés selon les pourcentages établis pour le sirop produit sous contingent. Veuillez vous référer à votre bilan annuel de votre récolte courante pour connaître les volumes et valeurs traités à votre banque individuelle.